



200-INSP

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Chaussée de Tongres 257/12 4000 ROCOURT

Tél. : +32(0) 4 234 17 00 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be - www.socotec-inspection.be

TVA n° BE 0406.671.312



SOCOTEC

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nom du client : REGICLER  
Adresse : Avenue de l'Energie 26/1  
CP + Ville : 4432 ALLEUR

## RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE TEMPORAIRE À BASSE TENSION ET TRÈS BASSE TENSION

([Livre 1 - AR 08/09/2019](#))

Résultat du contrôle : ☒ Conforme

Risque de partialité : ☐ oui ☒ non

Demandeur : REGICLER - Avenue de l'Energie 26/1 - 4432 ALLEUR

Propriétaire/exploitant ou gestionnaire : Idem demandeur

Adresse de la visite : (Coffret 6308) Avenue de l'Energie 26/1 - 4432 ALLEUR

Responsable des travaux : /

Accompagnant externe :

Mission réalisée le : 13-08-26

N° Client Atlas :

N° d'affaire Atlas : /

Date du rapport : 17-08-26

N° ordre mission : 1608567

Ref. Socotec Avantage : /

### Important :

Sauf avis contraire du Chef d'établissement, dûment notifié à SOCOTEC BELGIUM qui a émis le présent rapport, dans un délai de deux mois maximum à compter de la date d'envoi indiquée en page de garde, le contenu du présent rapport est considéré comme définitivement validé.

### SOCOTEC BELGIUM ASBL

Chaussée de Tongres 257/12  
4000 ROCOURT

Tél. : +32 (0)4 234 17 00

E-mail : [inspection.belgium@socotec.com](mailto:inspection.belgium@socotec.com)

[www.socotec.be](http://www.socotec.be)

N° de TVA: 0406.671.312

Agent(s) visiteur(s) : LATOUR G.

Agent(s) tutoré(s) :

Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

Le Directeur de l'organisme agréé

Ing. Ph. BARBARY



**Envie de donner votre avis sur nos services ?**

**Flasher le QR Code et compléter le questionnaire en ligne.**

**Votre avis nous intéresse fortement et conduira les changements à venir.**

N° affaire Atlas : / - Ordre mission : 1608567

Date du contrôle : 13-08-26

Agent(s) visiteur(s) : LATOUR G.

Date d'émission du rapport : 17-08-26

SOCOTEC BELGIUM ASBL

☐ Ce rapport annule et remplace le rapport n°:

émis le

Nombre d'annexe(s) : 1

## RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE TEMPORAIRE À BASSE TENSION ET TRÈS BASSE TENSION

(Livre 1 - AR 08/09/2019)

Demandeur : REGICLER

Adresse : Avenue de l'Energie 26/1 - 4432 ALLEUR

Propriétaire/exploitant ou gestionnaire : Idem demandeur

Adresse : Idem demandeur

Responsable des travaux : /

Adresse : /

N° TVA : BE0685923919

☐ TVA non assujetti

Référence client :

### 1. Données du contrôle et prescription(s) réglementaire(s) :

Adresse : (Coffret 6308) Avenue de l'Energie 26/1 - 4432 ALLEUR

 Type ☐ chantier non-domestique (7.4) ☐ chantier domestique ☐ chapiteau(x) (7.11) ☐ tente(s) (7.11)  
 d'installation : ☐ stand(s) (7.11) ☐ structure(s) ☐ forain(s) (7.11) ☐ véhicule/remorque routière (7.101)

☒ mobile ou transportable ☐ conteneur(s) ☐ cabine(s) ☐ autres :

 Type de contrôle : ☐ conformité avant mise en usage (6.4.) ☐ visite de contrôle (6.5) ☒ en dépôt sans raccordement

### 2. Données de l'installation :

 Source d'alimentation : ☐ GRD ☐ groupe électrogène ☐ cabine HT ☒ Autre: en dépôt sans raccordement

 Canalisations d'alimentation tableau principal: section 4 x 16 mm<sup>2</sup> - Type H07RNF

☒ Fiche de raccordement ☐ II+T ☐ III+T ☒ IV+T 63 A

 U<sub>N</sub> (AC) : ☐ 1N400V ☐ 2X230V ☐ 3X230V ☒ 3N400V ☐ Autre:

 Prise de terre : ☐ boucle de terre ☐ barre(s) de terre ☐ piquets de terre ☐ inconnue

☐ conducteur enfoui horizontalement, verticalement ou en oblique

☒ Autre: en dépôt sans raccordement

 Protection de branchement : I<sub>N</sub> 63 A ☐ selon devis GRD ☒ I<sub>max</sub> autorisé pour la validité du présent rapport

 Icc max : ☐ ≤ 3kA ☒ 3 kA ☐ d'après plan ☒ Icc max autorisé

 Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits (réserves compris) : 13 ☐ voir détail en annexe

 Type de schéma de mise à la terre : ☐ TT ☐ TN-S ☐ TN-C-S ☐ TN-C ☐ IT ☐ IU ☐ IM ☒ non défini

 Facteurs d'influences externes choix : ☐ voir document(s) en annexe ☒ en dépôt sans raccordement

### 3. Equipement(s) visité(s) :

☒ tableau(x) réf: Coffret 6308

☐ conteneur(s) réf:

☐ cabine(s) réf:

☐ véhicule/remorque routière réf:

☐ stand(s) réf:

☐ autre:

☐ voir liste descriptive et référence(s) en annexe

 Type de coupure générale : ☒ int. différentiel ☐ int. sectionneur ☐ disjoncteur ☐ Autre:

| Nombre | Différentiel(s) | I <sub>N</sub> (A) | I <sub>Δ</sub> (mA) | Type |
|--------|-----------------|--------------------|---------------------|------|
| 1      | IV              | 63                 | 30                  | A    |
|        |                 |                    |                     |      |
|        |                 |                    |                     |      |

| Nombre | Différentiel(s) | I <sub>N</sub> (A) | I <sub>Δ</sub> (mA) | Type |
|--------|-----------------|--------------------|---------------------|------|
|        |                 |                    |                     |      |
|        |                 |                    |                     |      |
|        |                 |                    |                     |      |

 Annexe(s) descriptive(s) : ☒ sans objet ☐ installation visitée ☐ photos installations

☐ autre(s) donnée(s):

Référence des schémas et plans annexés : Ref: REGICLER/6303/V1 du 17-08-2023

☐ Autre(s) donnée(s) annexée(s) :

### 4. Résultats du contrôle (administratif, par mesures, par essais et visuel) :

|                              |                                |                                   |                       |
|------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|-----------------------|
| Prise de terre : 1 dépôt Ω   | Isolement général : 999 MΩ     | Continuité PE : OK                | Liaison équipot. : OK |
| Contacts dir. : OK           | Contacts indir. : OK           | Int prot/Section conducteurs : OK | Schémas : OK          |
| Matériel mobile : sans objet | Diff.: bouton test : non testé | Boucle de défaut : sans objet     | Matériel fixe : OK    |

#### INFRACTIONS :

☒ Néant

#### REMARQUES :

☒ Néant

#### NOTES :

☒ Néant

☐ Eclairage de sécurité ☐ a été testé ☐ via bouton test ☐ par coupure de l'alimentation normale

### 5. Conclusion :

☒ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. La prochaine visite de contrôle est à effectuer au plus tard avant le : 09-2027.

Le Directeur de l'organisme agréé

Ing. Ph. BARBARY

## **Annexes à la conclusion du rapport :**

### **Rappels des prescriptions réglementaires :**

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

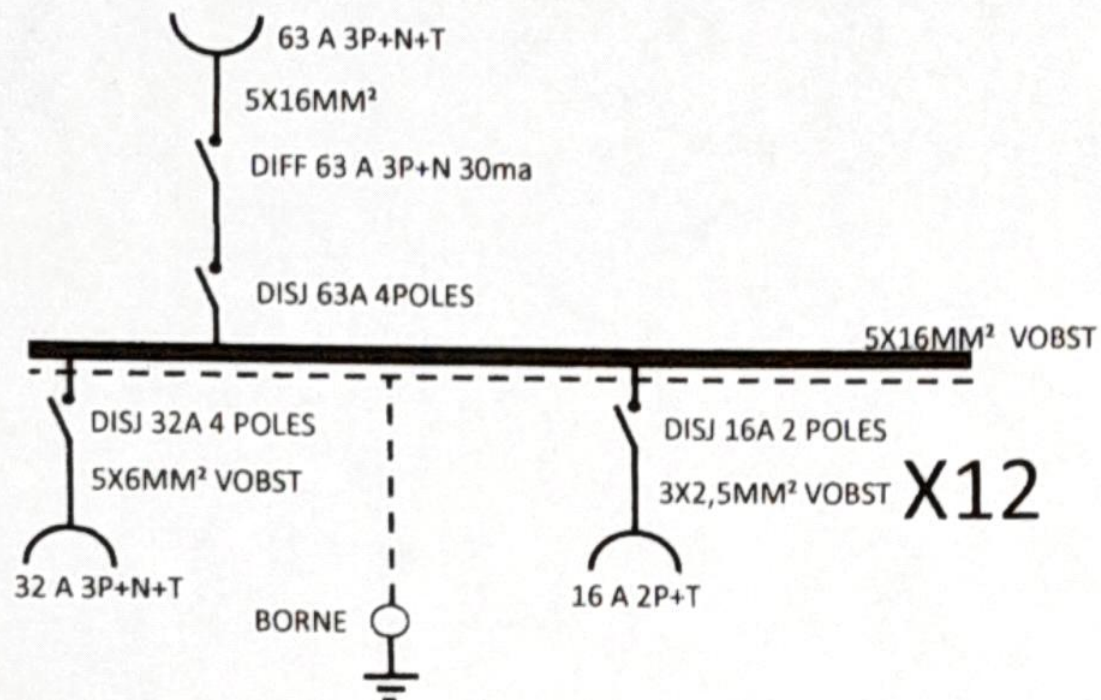
- a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
- b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique soient en tout temps observés ;
- c) de conserver les documents de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
- d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
- e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
- f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
- g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.

Dans le cadre des missions légales des organismes agréés, une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Cette copie est tenue à la disposition de toute personne autorisée légalement à la consulter. Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (<https://www.economie.fgov.be>) est l'autorité compétente des organismes agréés.

### **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SOCOTEC BELGIUM :**

1. Référence procédure(s) interne(s) : CL-E-LV-X-01 ;
2. Les résultats s'appliquent uniquement aux travaux spécifiés dans la demande. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme agréé et du demandeur ;
3. Le contrôle porte sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation le jour du contrôle ;
4. SOCOTEC BELGIUM asbl possède, conformément aux critères de la norme NBN EN ISO/IEC 17020 (en tant qu'organisme de type A), la compétence pour effectuer les contrôles décrits dans l'annexe au certificat d'accréditation n°200-INSP. Le respect des conditions d'accréditation fait l'objet de surveillances régulières ;
5. Toutes les informations obtenues lors de nos inspections sont confidentielles.

Consultez l'information en ligne : <https://fr.calameo.com/read/0050483877b74acbfd91a>



# RÉGICLER



SON



LUMIÈRE



VIDÉO



ÉLECTRICITÉ



PODIUM

REGICLER SPRL - Avenue de l'Energie 26 - 4432 ALLEUR - courrier : Rue cdt Naessens 22 - B-4431 LONCIN

RPM Lg - TVA : BE 0685 923 919 Banque BE28 3631 6986 4420 site : [www.regicler.be](http://www.regicler.be)

TEL : 04/247.07.18

e-mail : [regicler@skynet.be](mailto:regicler@skynet.be)